



HAL
open science

Penser la gouvernance de l'Internet

Amar Lakel

► **To cite this version:**

Amar Lakel. Penser la gouvernance de l'Internet. 16ème congrès 2008 de la SFSIC : Epistémologie des SIC : émergences, opportunités, affirmations, Apr 2008, Compiègne, France. hal-02486298

HAL Id: hal-02486298

<https://hal.science/hal-02486298>

Submitted on 20 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Penser la gouvernance de l'Internet : le pouvoir dans la recherche sur les TIC

par LAKEL Amar « amar.lakel@u-bordeaux3.fr »
CEMIC-GRECO - Université Bordeaux 3

Notre approche a voulu mettre les bases d'une méthodologie d'analyse des rapports de pouvoir au cœur des processus de communication. Pour cela, nous nous sommes attachés à une définition de ces processus comme système d'action de communication. Toute effectuation d'une action de communication est contextualisée par des dispositifs de pouvoir qui contraignent les jeux tactiques et stratégiques. Dans le cadre du développement de la communication électronique à l'échelle de toute une société, l'étude du développement de l'Internet nous a permis d'observer le repositionnement des appareils d'Etat en charge du gouvernement de l'ordre du discours. Le double héritage de Louis Althusser et de Michel Foucault est venu enrichir les théories du réseau et de la traduction de Callon et Latour pour nous donner la grille d'analyse d'une généalogie de nouveaux modes de gouvernance dans la société de l'information. Il s'est agi de voir comment des catégories d'acteurs, devenus porte-paroles de formations sociales (société civile, entreprises, institutions publiques) ont constitué un nouveau dispositif d'ordonnement de la prise de parole publique. L'émergence de nouveaux dispositifs de pouvoir, dit de co-régulation, a travaillé tout autant les appareils d'interpellation et de mobilisation des acteurs que les appareils répressifs. L'ouverture des institutions publiques représentatives à l'espace des rapports sociaux dans de nouvelles formes de pouvoir nous a révélé une nouvelle physique du pouvoir.

Mots-clés : Processus de communication, gouvernance, Internet, Pourvoir, co-régulation, dispositifs, institutionnalisation, idéologie

Our approach is intended to place the principle for a methodology for analyzing the relations of power at the heart of the communications process. For that end, we focused on defining these processes as a system of communication actions. Every completion of an individual communication action is to be seen within the context of the means of power limiting the tactic and strategic games.

Keywords : communication process, governance, Internet, power, co-regulation, devices, institutionalization, ideology

Penser la gouvernance de l'Internet : la relation de pouvoir dans la recherche sur les TIC.

L'étude de la communication est née de l'émergence des processus de communication comme systèmes d'action. Par rupture avec le monde des idées, des pensées et des idéologies (au sens faible), les SIC se sont appuyées sur l'analyse de l'acte communicationnel dans sa matérialité et dans son effectuation. La question du pouvoir de la communication sur la communication s'avère une interrogation majeure des SIC. Comment un processus de communication peut-il influencer (ou influencer sur) les conditions de possibilité d'un autre processus de communication ? Que signifie gouverner la production du sens d'un individu ou d'un groupe social ? Si cette interrogation n'est pas spécifique aux SIC, elles sont les seules outillées pour ouvrir la boîte noire de la pratique communicationnelle. Dans l'exploration du paradigme de gouvernance, nous serons amenés à distinguer la gouvernance des pratiques de communication au sens large, concept commun à toutes les disciplines des sciences sociales ayant pour objet la communication (dont les SIC), de la gouvernance communicationnelle de la communication, qui se nourrirait d'une approche spécifique en sciences de l'information et de la communication. Les sciences de l'information et de la communication ont connu un développement qui a dégagé trois strates de recherche sur la pratique communicationnelle : la découverte des processus de communication, la découverte de la gouvernance communicationnelle de la communication (la méta-communication) puis l'ouverture interdisciplinaire à la gouvernance de la communication au sens large.

Notre modèle d'analyse tentera de préserver une approche globale de la gouvernance pour mieux comprendre l'évolution stratégique de la gouvernance de l'Internet dans la construction de la société de l'information. Il repose sur la distinction des modes de gouvernance en modalités de pouvoir : le dispositif infrastructural comme condition de possibilité matérielle de la communication, le dispositif cognitif qui vise à structurer l'information et son traitement en savoirs disponibles, le dispositif normatif assurant un cadrage des actants par leur représentation et enfin le dispositif stratégique qui conditionne les possibilités du jeu et de ses gains. Si ce modèle n'est pas sans rappeler le quadrilatère de Lessig, il tente pourtant de le dépasser à l'aune de la tradition critique des théories françaises des SIC.

Nous aborderons, dans un premier temps, une analytique du pouvoir qui, partant du processus communicationnel comme moteur de la recherche, en vient à interroger la question du pouvoir communicationnel au niveau sociétal. Nous nous attacherons à définir la relation de pouvoir comme pratique communicationnelle et donc comme objet des sciences de l'information et de la communication. A l'aune de cette définition de la relation de pouvoir comme pratique communicationnelle, nous ferons excursion dans l'œuvre de Michel Foucault, de Michel Callon et de Louis Althusser pour y concevoir une théorie des dispositifs de pouvoir. Enfin, armé de ces deux notions et à partir de nos propres recherches, nous investirons le concept de gouvernance de l'internet sur un mode pouvant apparaître comme une relecture des théories communicationnelles mais qui se veut surtout une proposition de recherche future.

I - Analytique du pouvoir dans la pratique communicationnelle

1 – Le processus communicationnel comme action

On entend donc par action individuelle, la mise en relation d'un sujet et d'un objet par un processus qui vise à leur faire changer d'état en les in-formant. Ce processus prend la forme de technologies quand il stabilise un ensemble de ressources matérielles et de savoir-faire qui détermine la relation. Etant entendu qu'un outil, comme l'a montré Bruno Latour (LATOURE, 1994), est la réification partielle ou totale d'une technologie en ses conditions matérielles ou en son savoir ; pour chaque effectuation individuelle, la performance doit lever quatre types de contraintes : avoir accès aux ressources matérielles nécessaires à l'effectuation de l'acte (Infrastructure) ; avoir les capacités cognitives et physiques (savoir et savoir-faire) nécessaires à la performance de l'acte ; s'inscrire dans un référentiel normatif qui permet de fixer les objectifs et conduit la décision (normes) ; réussir dans un jeu de forces engageant de nombreux protagonistes humains ou non-humains. L'action communicationnelle a pour spécificité de donner du sens au monde en l'in-formant. Tout message est à la fois un ordonnancement du monde et une contextualisation pour autrui.

Mais très justement, Yves Winkin redouble cette analyse par la problématique « orchestrale de la communication », qui vise à faire de l'action communicationnelle une « performance de la culture » au sens de Goffman, au-delà même de la transmission effective d'un message. Pour qu'il y ait action commune entre différents actants, il faut qu'il y ait mise en système de ces trois contraintes par des méta-processus d'harmonisation et de synchronisation. Un système d'action est collectif si ces actions possèdent en commun un référentiel d'action tiers qui les re-présente normativement. Ce redoublement de la transmission, par l'intégration du collectif et de l'ordre culturel, dégage dans chaque action communicationnelle les méta-niveaux architecturaux comme investissements de forme matérielle, protocolaires comme savoir-faire cognitifs et physiques, normatifs comme système culturel de représentation et les jeux comme connaissances tactiques et stratégiques. Avec la

théorie « orchestrale », l'action communicationnelle se complexifie en système de classes et de niveaux, entrant dans un jeu d'interactions, dans un jeu de gouvernance.

2 – La relation de pouvoir comme redoublement actantiel.

La particularité de la gouvernance, entendue comme art de gouverner, réside dans la spécificité de la relation de pouvoir, qu'il faut très nettement distinguer d'une analyse économique-physique du rapport de force. Des auteurs comme Michel Crozier (CROZIER et FRIEDBERG, 1992) ou Michel Foucault (FOUCAULT, 1990, 1994), n'ont eu de cesse, par leurs œuvres respectives, de dégager la spécificité de ce type de relation. Selon leur approche, les relations sont dites de pouvoir quand elles mettent en relation un sujet avec un autre sujet, étant entendu, que le sujet est irréductiblement libre. Plus précisément, une relation de pouvoir est une relation d'action qui agit sur les conditions de possibilité d'une autre relation d'action. La gouvernance doit donc être étudiée comme un système d'action sans différence de nature, mais avec une différence de niveau ou de degré. Ainsi, la grille d'analyse d'une action ne change pas sauf que l'objet de l'action est une autre action. Le pouvoir n'existe pas en soi et n'a pas d'effet naturel sur les individus. Il faut se défendre de la tentation substantialiste du « Pouvoir ». Le pouvoir est une relation et il s'exerce nous dit Foucault : certaines actions peuvent plus ou moins déterminer la conduite de certaines autres, mais jamais de manière exhaustive ou coercitive.

On distinguera la gouvernance communicationnelle au sens faible, comme un ensemble d'actions non communicationnelles (actions de force), visant à agir sur l'action communicationnelle en agissant sur les contraintes infrastructurelles (prise révolutionnaire du bâtiment de la radio nationale ou autodafé), en modifiant les capacités physiques ou cognitives (injection d'un sérum de vérité ou bâillonnement), en agissant sur les corps par la torture ou le plaisir altérant ainsi les normes de conduites (trahison ou ravisement), en restreignant les jeux possibles par des contraintes extrêmes (incarcération hétérotopique ou isolement méditatif). L'action de force n'est une relation de gouvernance communicationnelle que parce que tout signe possède une dimension matérielle qui peut être directement affectée. D'autre part, nous appellerons la gouvernance communicationnelle au sens fort, l'action communicationnelle qui, par l'action pragmatique du discours, agit sur le discours de l'autre. Une action communicationnelle peut agir sur les compétences cognitives, dans une relation pédagogique (éducation ou endoctrinement) ; elle agira sur le référentiel en l'interprétant, le critiquant ou le révélant ; elle pourra agir sur sa matérialité en le « traduisant » d'un système signifiant à un autre ; enfin, elle changera les règles du jeu en révélant ou en travestissant les tactiques et les conditions du jeu.

3 – Les modalités de gouvernance

Il existe dans la littérature politique trois grandes modalités de gouvernance. On entend par modalité de gouvernance un ensemble stabilisé de pratiques qui vise à contrôler et à contraindre d'autres pratiques.

- L'autorégulation passe par un mode de régulation directe sans tiers, arbitre, médiateur ou juge. Les actants en relation invoquent des classes de signification supérieures qui prennent comme objets les conditions d'existence de la relation (règles normatives, tactiques et stratégies, positionnement matériel, délibération rationnelle) jusqu'à ce que, par mode de contractualisation (plus ou moins forcé), les actants acceptent de se conformer à la règle commune et se synchronisent pour permettre la prédictibilité de leurs actes. Cette négociation est permanente, mais l'action commune nécessite un accord constant sur les formes des méta-classes qui permettent de résoudre les conflits. Une controverse émerge quand il y a désaccord sur les formes communes, alors la nécessité de reconstruire les lieux communs met en suspend les échanges

courants. Cet accord peut ne jamais être atteint faisant dégénérer la controverse en conflit.

- Ces délibérations et ces controverses peuvent ne pas trouver de solutions permanentes et rapidement dégénérer dans l'affrontement direct, qui n'est plus un rapport de pouvoir mais un rapport de domination par la force. La relation de pouvoir est remplacée par un rapport de force qui prend l'autre comme objet en niant sa liberté. Le coût social de ces modes de régulation a été considéré comme trop élevé dans les sociétés modernes pour être accepté. La régulation consiste en la possibilité de dépasser la controverse, en confiant à un tiers l'arbitrage d'une situation. Ce tiers tire sa légitimité de sa capacité à subsumer les situations aux méta-classes de gouvernance et à user de tous les modes de gouvernance pour contraindre les actants à se conformer aux pratiques attendues. Ainsi, les actants voient leur échapper la possibilité de se gouverner et doivent accepter (ou se soumettre) à la décision d'un tiers. La limite de ce mode de gouvernance est sa déconnexion des situations réelles, ce qui entraîne une lourdeur des procédures, une inadéquation du gouvernement des situations complexes ou en rapide mutation.
- Internet a profondément remis en cause ce mode de régulation qui fut accusé de tous les maux. La rapidité, l'évanescence et la richesse d'échanges planétaires nécessiteraient un dispositif de régulation tellement puissant qu'il nierait la possibilité même de l'échange. Pour autant, l'autorégulation possède toujours cette limite inhérente qui la fait dégénérer en conflit ouvert. Ainsi, des acteurs de la société civile, du monde économique et des agents de l'Etat eux-mêmes ont convenu de la nécessité d'inventer un mode de gouvernance : la co-régulation. Ce mode de gouvernance, comme les deux autres, ne vient pas se substituer mais bien compléter le dispositif de gouvernance. Entre autorégulation et régulation, la co-régulation insère une couche tampon qui viendrait désamorcer les conflits tout en accélérant les résolutions.

L'Etat devient ainsi un assistant dans les procédures autorégulatrices de résolution de conflit. Sa présence assure la possibilité d'une régulation traditionnelle, toujours en mode simulé.

II - Le dispositif de gouvernance comme investissement de forme

Le terme de « gouvernance » est une notion suffisamment problématique dans la recherche en sciences sociales pour que nous nous sentions obligés de stabiliser sa définition dans le cadre de notre démonstration. La gouvernance nous apparaît comme un système stable de relations de pouvoir, qui vise à réguler un ensemble d'actions individuelles par l'usage de technologies organisées en dispositifs. Cette définition vise à s'appuyer sur une théorie de l'action qui met la relation au cœur de son paradigme. Cette stabilité passe par des investissements de formes constituées de règles normatives, de procédures rationnelles, de protocoles d'échanges mais aussi de lieux et d'architectures souvent hétérotopiques, sans oublier de forces et de contraintes mobilisables.

1 – La notion d'appareil chez Althusser

Selon Karl Marx, la condition dernière de la production, c'est la reproduction des conditions de production. Une société est constituée infra-structurellement par un mode de production. Comme organisation sociale, elle est régulée par des super-structures (sous-systèmes) juridico-politiques (s'appuyant sur le droit et la force) et idéologiques (sur la norme et l'infamie). L'état possède des appareils répressifs qui possèdent le monopole de la force publique vouée à la reproduction de l'ordre social mais aussi des appareils idéologiques d'état, institutions distinctes et spécialisées qui apparaissent dans une relative autonomie

(religieuses, scolaires, familiales, politiques, syndicales, médiatiques, culturelles, consuméristes...). Ces dernières ne connaissent pas la distinction entre l'espace privé et l'espace public. Pour autant, il existe un savant composé entre les deux types d'appareils, entre le visage de la violence et l'usage de l'idéologie. On peut ainsi dire que dans toute instance de régulation, il existe une part d'appareil d'état et une part d'appareil idéologique d'état. Ces instances sont le lieu d'une lutte permanente.

Mais comment fonctionne l'idéologie ? « *L'idéologie est une représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence.* » Ce rapport imaginaire est une déformation des pratiques de production réelles qu'ils représentent dans une poétique sociale. L'analyse de l'idéologie permet de déceler le système des rapports imaginaires des individus au rapport de production réelle. Si l'idéologie existe dans un appareil idéologique matériel qui prescrive des pratiques matérielles réglées dans un rituel, c'est parce que cette idéologie est la condition d'existence d'un sujet agissant. La représentation n'est pas une substance abstraite, elle est un acte matériel, inséré dans des pratiques matérielles, réglées par des rituels matériels définis par un appareil idéologique matériel. Il faut rechercher la matérialité externe et interne d'un discours. À une analyse des sujets, des consciences, des croyances, il faut permettre une analyse critique du langage dans sa pratique matérielle. Quelle est la pragmatique des rituels, des appareils qui existent par le fonctionnement du langage ? Comment cette pragmatique produit-elle des sujets et des objets dans leur rapport au réel ?

2 – La notion de dispositif chez Foucault

L'analytique foucauldienne du pouvoir est plus extensive que la vision marxiste. Foucault (FOUCAULT, 1990, 1994) travaille la poétique du pouvoir pour étudier les dispositifs technologiques qui génèrent les relations de pouvoir dans toute leur dimension. Il s'agit d'apporter un regard à plusieurs niveaux entre technologie, système cognitif stratégique et référentiel normatif, en préservant la spécificité de chacun, mais aussi en mettant en évidence leur imbrication, voire leur « bricolage » au sein de dispositifs institutionnels globaux. Avec la conception foucauldienne, le pouvoir et le savoir, comme productions de sens, sont indissociables dans l'émergence des objets et l'accumulation des informations.

Ces dispositifs sont investis par des stratégies faites de manœuvres et de tactiques. Il faut donc rechercher les éléments matériels et les techniques qui servent de relais et de points d'appui. Ces matérialités et ces techniques sont les actualisations locales du dispositif. Dans les foyers locaux, des relations de pouvoir ont vu le jour. Bien souvent, ces formations répondent à une urgence et se constituent ensuite dans un fonctionnement propre : à la fois structure et genèse. Ce fonctionnement produit des effets de surdéterminations involontaires qui appellent constamment à reprises, à réajustements. Les mécanismes dégagent aussi des profits économiques ou politiques et c'est à ce moment-là qu'ils sont colonisés par des groupes de plus en plus nombreux. Il faut souligner ces profits pour comprendre les investissements de forme par des groupes sociaux.

Au final, le dispositif est un ensemble hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des énoncés scientifiques, des propositions morales... Le dispositif est la forme du réseau qui use et organise ces éléments hétérogènes : liens programmatiques, dissimulateurs, interprétations secondes... La société est un archipel de régions de pouvoir. Ainsi, l'analyse du pouvoir est une observation microscopique qui intègre, historiquement, les pratiques ponctuelles en technologie.

3 – La notion de traduction chez Callon et Latour

Les travaux de Callon et Latour (CALLON, 1986 ; CALLON et LATOUR, 1991 ; LATOUR, 1992) ont permis de penser les conditions à partir desquelles les acteurs peuvent fabriquer du savoir commun et faire converger leurs actions dans des réseaux stabilisés. La théorie de la traduction repose sur l'émergence des réseaux irréversibles. En cela, elle applique le programme de Foucault tout en apportant la richesse d'une approche microsociale. La sociologie de la traduction s'intéresse à la fabrication des réseaux sociaux par la mise en commun de rapports au monde. Ces rapports ne sont pas réduits au monde des idées mais bien au bricolage faits de normes, de savoirs, d'outils, d'architectures et de protocoles. Le réseau est un ensemble d'entités humaines et non humaines, individuelles ou collectives, définies par leurs rôles, leurs identités, leurs programmes, leurs échanges... La théorie du réseau et de la traduction sont les outils empiriques d'une analytique du pouvoir et du savoir foucauldien.

Mais la force du travail de Callon et Latour est d'être entré dans cette problématique par la porte de la microsociologie empirique. Cette approche a permis de mettre à jour les formes de la controverse qui élaborent progressivement les réseaux sociaux irréversibles. L'émergence d'un énoncé, d'une innovation ou d'un événement à l'intérieur d'un système de pensée peut générer un problème ou une controverse. C'est la fabrication de ce fait, la controverse qui l'entoure ou qui le précède, mais aussi les mouvements sociaux qui l'ont rendu possible qui ouvrent la possibilité d'un changement. Les controverses se structurent autour de points de passages obligés qui mettent à l'épreuve les rapports sociaux. La résolution de ces points de passages aboutit à des états de structuration et de renforcement des réseaux sociaux.

Les travaux de Callon et Latour ont montré, à de nombreuses reprises, le cycle de vie de structuration des réseaux sociaux : ouverture contextuelle du jeu stratégique, problématisation des faits par la négociation, points de passages obligés et institutionnalisation d'un porte-parole, investissement de forme pour faire émerger une institution stable, mobilisation et enrôlement du réseau social, vigilance et réaction aux forces de déstabilisation.

III - Une histoire sociopolitique de l'Internet

On doit à Lawrence Lessig (LESSIG, 1999, 2004) l'un des modèles les plus complets mais aussi les plus stimulants, permettant de comprendre l'évolution stratégique de la gouvernance de l'Internet dans la construction de la société de l'information. Son hypothèse vise à affirmer qu'aujourd'hui l'Etat négocie avec le marché pour assigner les instances normatives et le code informatique de l'infrastructure afin d'agir sur la liberté des citoyens dans un mode quasi-total. C'est aussi une invitation à réfléchir sur la question de la future gouvernance d'Internet. Notre démarche s'est pleinement engagée dans une approche critique de ces thèses pour élaborer la possibilité d'une analyse des mutations de la gouvernance de et par la communication.

1 – Le jeu stratégique des champs d'acteurs

L'individu est toujours « engagé » dans des identités collectives, des dispositifs cognitifs et techniques. Ces formes d'action disposent de lieux stratégiques où les agents ont pour mission de contrôler des ressources partielles et de faire jouer des contraintes dans la relation aux autres. Dans notre approche de la gouvernance de la communication à l'heure de l'Internet, nous avons distingué trois grands groupes sociaux en fonction de leur propre séparation et division : les agents de l'Etat maîtrisant les ressources et la force publique au service de l'instance tierce, garante de l'ordre social, les acteurs économiques possédant des ressources propres dont ils souhaitent maximiser la plus-value et les défenseurs des libertés et des droits individuels que l'on qualifie aisément désormais de société civile, défendant les

droits fondamentaux des individus. Quand le gouvernement français est interpellé par le développement des usages de la communication électronique, c'est principalement la thèse de l'autorégulation de l'Internet (renforcée par celle de l'innocuité d'une régulation étatique du web) qui prédomine dans le projet de gouvernance de la société de l'information. En somme, la France se retrouve devant le modèle suivant : une société civile, représentée par un mouvement libertaro-technique, s'appuie sur les entreprises télécoms pour proposer un modèle d'infrastructure communicationnelle libérale faisant fi des frontières, de la territorialité et de l'identification.

Entre autorégulation inacceptable et régulation obsolète, l'Etat n'a eu de cesse de rechercher une solution face à un problème qui venait renforcer sa crise de légitimité. C'est le modèle de la co-régulation, qui semble aujourd'hui, par son élargissement, s'ouvrir à l'ensemble de l'espace public. La configuration d'autorégulation libertaire fait place progressivement à un nouveau modèle de régulation qui transforme jusqu'à la nature de l'Etat régalien classique, en s'appuyant sur un « soft power » et un « hardware » qui fait appel à des relations de pouvoir communicationnel. C'est tout autant par les limites du projet d'autorégulation que par la pression des grands corps d'Etat que le projet de co-régulation de la société de l'information va sceller l'accord entre les grandes entreprises de l'économie numérique et l'Etat. Du côté des entreprises privées, le développement du commerce électronique reconnaît de plus en plus l'utilité de la force publique et du droit pour assurer une « confiance dans l'économie numérique » afin de diminuer l'incertitude. Pour les Etats, les mutations profondes des modes d'intervention passent par une intégration au sein de la société civile de ses missions. L'Etat neuronal doit s'intégrer au cœur du système d'information global, s'il veut continuer à jouer un rôle légitimant. Cette stratégie passe par la préservation du contrôle des infrastructures de communication dans une économie libérale. Cette mutation profonde de la place des appareils d'Etat rend nécessaire une parfaite entente avec l'ensemble des acteurs économiques de la chaîne de valeurs.

2 – L'institutionnalisation des modalités de gouvernance.

De 1994 à aujourd'hui, ce jeu stratégique a vu l'émergence de nouveaux dispositifs de pouvoir au service du modèle de co-régulation de la gouvernance de l'Internet. Par l'émergence d'une multitude d'institutions intra-organisationnelles, locales, nationales et internationales, une nouvelle pratique du pouvoir tente d'appréhender les échanges électroniques comme forme communicationnelle de la société complexe. Cela passe en premier lieu par une mobilisation permanente des acteurs du réseau social. La mise en place d'un dispositif ouvert doit inciter les acteurs « impliqués » à proposer leurs différentes solutions aux problèmes. Ces véritables agoras du savoir reposent essentiellement sur un espace où prime la délibération rationnelle, dégagée des relations de pouvoir et fondée sur une co-construction des savoirs dans une ambiance informelle et égalitariste. Les dispositifs doivent instituer une nouvelle règle de l'échange libre et informel dans un espace hétérotopique aux jeux sociaux traditionnels. Ce champ discursif doit donc être en retrait par rapport au champ d'action lui-même : lieu de représentation où se négocient les normes techniques et sociétales. La position critique dans laquelle sont adjoints les intervenants du forum est la base d'un processus de changement et de restructuration du champ d'action et d'une prise de conscience par l'intersubjectivité. Chaque acteur est invité à occuper une place où il peut refaçonner le lieu d'où il parle, pour un dépassement de sa vision individuelle. Ce décalage procédural dans les processus de communication insiste autant sur la résolution que sur l'acceptation des problèmes. La règle du consensus vient parachever le système délibératif, car elle est un vecteur puissant favorisant l'émergence de solutions.

Ainsi, la conduite de ces dispositifs de délibération s'appuie sur une fonction de réflexivité systémique, visant à représenter la globalité du réseau auprès de ses acteurs. En

amont, cette instance est garante des objectifs d'un projet collectif. En aval, elle doit assurer la diffusion des savoirs collectifs au service de chacun. La mise en société, fut-elle un réseau ouvert, ne peut être pensée sans ce travail d'intégration et d'institutionnalisation, assuré par un tiers. A ce titre, ce dernier se doit d'être l'interface entre les différentes parties prenantes de la délibération. Cette critique permanente dans les rapports entre instance gouvernementale et société complexe est en parfaite adéquation avec la volonté de dégager une nouvelle figure de leadership. Le leader a comme mission de maintenir la flamme par une mobilisation permanente. L'intégration à la collectivité passe par une procédure de contractualisation permanente. En captant les ressources pour ces projets, en imposant des solutions mutualisées, ces dispositifs se dotent de moyens pour faire sauter les cloisons organisationnelles et amener des acteurs différents à se structurer.

3 – Les dispositifs répressifs de la régulation d'Internet.

Le dispositif répressif lui-même va connaître une mutation en corrélation avec l'émergence de cette nouvelle physique du pouvoir, qui vise à enrôler les acteurs impliqués dans une zone médiane entre instance de régulation et espace d'autorégulation. Un long processus législatif et stratégique orientera la politique publique vers l'enrôlement des opérateurs techniques dans le cadre des fonctions d'identification. Cela passera par une bataille juridique, visant à engager la responsabilité de ces derniers, à l'instauration d'un rapport hiérarchique entre autorités judiciaires et opérateurs privés, et enfin par l'ouverture d'une véritable privatisation du pouvoir de l'enquête. Un espace juridique peuplé d'acteurs professionnels étant toujours plus simple à réguler dans le cadre du droit national et international. Le droit est ici la base légitimante du nouveau rapport de force que l'Etat a mis en place avec les organisations privées. En France, le premier modèle de responsabilité est celui de la responsabilité pénale en cascade, propre au secteur de l'édition. L'objectif fut donc de maintenir la responsabilité éditoriale pour ce qui la concerne, c'est-à-dire la fonction d'édition de contenus, mais de constituer un nouveau régime de responsabilité pour toutes les autres fonctions exercées sur le réseau et notamment les fonctions d'intermédiation technique.

L'évolution du droit vise moins une responsabilité en cascade qu'un devoir de régulation déléguée en cascade. Aujourd'hui, cette responsabilisation des intermédiaires techniques touche l'ensemble des entreprises en charge d'un système d'information connecté au réseau des réseaux. Une fois les opérateurs ferrés par leurs responsabilités juridiques, il est plus facile de les auxiliariser au service des pouvoirs de police. Le rôle de police des intermédiaires techniques est aussi ancien que les technologies de communication. Le débat sur la conservation des fichiers de connexion des internautes fut au cœur des enjeux de la régulation électronique. A la base de la communication électronique, le fournisseur d'accès à Internet, comme tiers assurant la possibilité de la transaction, a acquis un pouvoir potentiellement illimité de surveillance sur l'utilisateur. La convergence de tous les moyens de communication à distance, à travers une infrastructure unique transportant une information substantiellement simplifiée en 0 et 1, bien loin de ne faire qu'exploser les usages, a simplifié l'objet du pouvoir inquisitorial, doté aujourd'hui de procédures automatisées pour traiter de grandes quantités d'informations. Nous assistons donc à la naissance d'un pouvoir de traçabilité, qui autorise par contagion à remonter la filière de l'information. Le pouvoir d'enquête, dans le cadre de ce « droit de poursuite » s'assure une adaptabilité au réseau commutatif où chaque chemin est unique.

Conclusion

Notre approche a voulu mettre les bases d'une méthodologie d'analyse des rapports de pouvoir au cœur des processus de communication. Pour cela, nous nous sommes attachés à une définition de ces processus comme système d'action de communication. Toute action (de

communication ou non) est alors interprétée comme relation de pouvoir quand sa fonction est d'in-former les conditions de possibilité d'une autre action. Un réseau de relations de pouvoir peut être décrit comme un dispositif de gouvernance constitué d'actants (humains et non-humains) usant de tactiques et de technologies de pouvoir. Ces dernières sont la stabilisation de relations de pouvoir usant de la force (architectures et ressources) et du signe (normes et savoirs). Ainsi, toute effectuation d'une action de communication est contextualisée par des dispositifs de pouvoir qui contraignent les jeux tactiques et stratégiques.

Dans le cadre du développement de la communication électronique à l'échelle de toute une société, l'étude du développement de l'Internet nous a permis d'observer le repositionnement des appareils d'Etat en charge du gouvernement de l'ordre du discours. Le double héritage de Louis Althusser et de Michel Foucault est venu enrichir les théories du réseau et de la traduction de Callon et Latour pour nous donner la grille d'analyse d'une généalogie de nouveaux modes de gouvernance dans la société de l'information. Il s'est agi de voir comment des catégories d'acteurs, devenus porte-paroles de formations sociales (société civile, entreprises, institutions publiques) ont constitué un nouveau dispositif d'ordonnement de la prise de parole publique. L'émergence de nouveaux dispositifs de pouvoir dit de co-régulation a travaillé tout autant les appareils d'interpellation et de mobilisation des acteurs que les appareils répressifs. L'ouverture des institutions publiques représentatives à l'espace des rapports sociaux dans de nouvelles formes de pouvoir nous a révélé une nouvelle physique du pouvoir.

Le recrutement et la délégation de la régulation sociale, par des intermédiaires privés directement impliqués, doivent permettre de créer une zone tampon entre les dispositifs d'autorégulation (nécessairement limités) et les dispositifs de régulation trop lourds à mettre en œuvre pour les cas bénins. Cet espace de co-régulation vient à la fois renforcer le niveau supérieur (instance régulatrice) de l'information, en le formant à une réalité sociale complexe, et légitimer le niveau inférieur (espace social autorégulé) en y introduisant la reconnaissance de la force publique. La multiplication de ces zones hybrides, mi-publiques, mi-privées, de corps constitués par des groupes d'intérêt est une réponse directe à la complexification des échanges sociaux. Pour les uns, cette ouverture est une véritable démocratisation de la puissance publique devenue obsolète et ineffective. Pour les autres, c'est un retour au mode de gouvernance féodale par l'abandon du monopole de la force publique dans des instances tierces indépendantes et neutres. Pour tous, il s'agit sans aucun doute d'une profonde mutation de la gouvernance de la communication sociale.

Bibliographie

Althusser Louis, « Idéologie et Appareils Idéologiques d'Etat », in *Positions*, Paris, Editions Sociales, 1976.

CALLON Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction », *Année sociologique*, n°36, 1986.

Callon Michel, BARTHE Yannick, LASCOUMES Pierre, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

Callon Michel, LATOUR Bruno, *La science telle qu'elle se fait, anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, La Découverte, 1991.

Crozier Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1992.

Foucault Michel, *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard, 1990, 81pp.

- Foucault Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1994, 318pp.
- Lakel Amar, « La construction du programme français d'administration électronique : creuset pour un nouveau modèle de management des systèmes d'information ouverts » in *Communication et Organisation*, numéro 33, *Conduire le changement dans les organisations*, Bordeaux, PUB, 2008.
- Lakel Amar, Massit-Follea Françoise, « Société civile et gouvernance de l'Internet : la construction d'une légitimité ambiguë » in *Hermès*, numéro 47, *Paroles publiques : communiquer dans la cité*, Paris, CNRS, 2007.
- Lakel Amar, « Interconnexion et identités électroniques : vers un système de fichiers répartis » in *Terminal* n°99-100, dossier spécial *Administration électronique : où en sommes-nous ?*, 2007.
- Lakel Amar, « Gouvernance de l'Internet en France : vers un modèle de co-régulation ? », in Jean MOUCHON (dir.), *Les mutations de l'espace public*, Ed. L'esprit du livre, Fontenay-aux-Roses, 2005.
- Lakel Amar, « La CNIE et le pouvoir d'enquête en France : L'interconnexion au défi des technologies de l'information et de la communication », in *Débat national sur la carte d'identité électronique*, Paris, Forum des Droits de l'Internet, 2005.
- Lessig Lawrence, *Code and other laws of cyberspace*, New York, Basic Book, 1999.
- Lessig Lawrence, *The future of ideas : the fate of the commons in a connected world*, New York, Random house, 2001.
- Lessig Lawrence, *Free culture : how big media uses technology and the law to lock down culture and control creativity*, New York, Penguin Press, 2004.
- Latour Bruno, *Aramis ou L'amour des techniques*, Paris, La Découverte, 1992.
- Latour Bruno, LEMONNIER Pierre, *De la préhistoire aux missiles balistiques, l'intelligence sociale des techniques*, Paris, La Découverte, 1994.
- Winkin Yves, *Anthropologie de la communication : de la théorie au terrain*, Paris, Seuil, 2001.